

# Expérience en entreprise

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 10,5
- > Nombre d'heures : 420.0
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique

## Présentation

---

L'expérience en milieu professionnel peut prendre la forme :

- \* d'un stage d'une durée minimum de 420 heures mais d'une durée conseillée de 924 heures.
- \* d'un travail salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage,
- \* d'un travail salarié dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Elle peut se dérouler dans :

- \* une entreprise privée ou publique, des branches promotion immobilière ou activités immobilières,
- \* une collectivité territoriale,
- \* un service de gestion de patrimoine immobilier d'entreprises ou d'institutions d'autres branches d'activité.

## Objectifs

---

- \* Faire découvrir un monde professionnel dans le secteur de l'immobilier puisqu'en effet chaque entreprise ou institution a sa propre culture, sa propre organisation ...
- \* Développer les qualités professionnelles transverses : ponctualité, assiduité, autonomie, ...
- \* Faire acquérir des compétences professionnelles en obligeant à mettre en oeuvre et en les combinant des savoirs transversaux, des savoirs techniques,

des savoir-faire et des savoirs être dans un contexte professionnel déterminé

## Évaluation

---

L'expérience en milieu professionnel est validée par :

- \* Quatre évaluations par le tuteur en milieu professionnel sur la base d'une grille des niveaux d'acquisition des compétences professionnelles respectivement au 31 décembre 2020, 31 mars 2021, 30 juin 2021 et 25 septembre 2021. Chacune de ces évaluations est pondérée par un coefficient : 1 pour celle du premier trimestre, 2 pour celle du deuxième, 3 pour celle du troisième et 4 pour la dernière. La moyenne pondérée de ces évaluations compte pour 50 % de la note finale
- \* Un rapport du stagiaire ou du salarié sur son expérience en milieu professionnel soutenu devant un jury qui compte pour 50 % de la note finale

## Pré-requis nécessaires

---

Aucun pré-requis n'est nécessaire

## Compétences visées

---

S'adapter au contexte particulier du milieu professionnel d'accueil,

Collaborer avec les autres membres du service et ceux d'autres services de l'entreprise

Appliquer dans leurs pratique quotidienne et dans le contexte particulier

Mettre en oeuvre les compétences métier propres à la fonction exercée dans le cadre de cette expérience professionnelle

## Examens

---

Contrôle continu

# Contact(s)

> **Bruno Lefebvre**

Responsable pédagogique  
brunolef@parisnanterre.fr

> **Corinne Dessons**

Contact administratif  
cdessons@parisnanterre.fr